

Décision du Maire N°2025-SJ-21

Objet : Désignation du cabinet SENSEI sis 6, avenue de Villars 75007 PARIS aux fins d'assurer la défense des intérêts de la Ville suite à l'assignation en référé devant le Tribunal judiciaire de Créteil du 06/01/2025.

Prise en application de la délibération du Conseil municipal n°2024-06-27 DGS en date du 20 juin 2024 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire de Fontenay-sous-Bois,

Considérant l'assignation en référé du Tribunal judiciaire de Créteil du 06/01/2025 faisant suite à l'aggravation de désordres structurels sur un bien situé au 61 rue des trois territoires;

Considérant l'intérêt de désigner un avocat pour assister et représenter la Ville dans le cadre de cette assignation ;

DÉCIDE :

Article 1er : D'ester en justice et de désigner le Cabinet SENSEI, 6 avenue de Villars 75007 PARIS pour l'affaire citée en objet ;

Article 2 : De préciser que la dépense correspondante sera imputée au budget communal pour 2025, nature 6227, fonction 020 ;

Article 3 : La présente décision sera transmise au Préfet du Val-de-Marne, au responsable de service de gestion comptable de Vincennes et notifiée au Cabinet SENSEI.

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la décision ;

- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en Préfecture du Val-de-Marne

le 11 FEV. 2025

Publication

le 11 FEV. 2025

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Maire,



Fontenay-sous-Bois, le 4 février 2025

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire



